Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_12CM2201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi seize janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	16
Votants	18
Absent(s) Représentés(s)	2
Absents excusés Non représentés	1

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT,

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, François Robert SOLMON, Marie Françoise DAIRIEN, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Patrice BROUILLE Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL,

Absents représentés :
Claude FLINOIS. pouvoir donné à Michel GRAINZEVELLES
Christine GUYOT, pouvoir donné à Arlette CHAUFFERT

Absent excusé non représenté : Marc PERRUSSEL

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Muriel CLERY a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_12CM2201-DE

Délibération 2026-012
Objet : Vente d'une ancienne cribleuse – tarification – Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toute document en découlant.

La commune détient une ancienne cribleuse KASSBOHRER STR 2000 N°S : W0980210093K30000 de 2000

Considérant que ce véhicule ne correspond plus au besoin du service et est entreposée depuis plusieurs années dans les locaux des services techniques.
Considérant que la commune dispose d'un matériel plus adapté pour l'entretien des plages.
Considérant qu'une société a fait une proposition d'achat ferme de 2 000 € TTC en l'état, prix départ de votre centre technique à Damgan.
Considérant que le gérant s'engage à régler la cribleuse avant son enlèvement, par virement.
Considérant qu'après révision et remise en état, la machine sera destinée à l'activité de maraîchage en agriculture.
Vu le CGCT,
Vu le courriel du 19 novembre 2025 à la mairie de la société Claude JOUSSEAUME ZI St Clément 2 Rue de l'Industrie La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte Sur Loire
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 19 janvier 2026.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 APPROUVE le déclassement de la cribleuse et sa vente au prix de 2000 € à l'entreprise la société Claude JOUSSEAUME ZI St Clément 2 Rue de l'Industrie La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte Sur Loire
Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant
Art.3 DIT que les recettes sont encaissées sur le budget de la commune 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 22/01/2026
Le Maire
Jean Marie LABESSE

